



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900176-20241205-DE24185-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.185

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
APPROBATION DE LA STRATÉGIE COMMUNALE
2025-2030

Autorisation - Approbation

☪

La transition écologique est un enjeu majeur pour notre collectivité et les générations à venir. Elle n'est pas seulement une nécessité. Elle doit impérativement être déclinée en ambitions partagées guidant chacune de nos actions et de nos décisions.

Les années 2025-2030 seront décisives pour l'avenir du climat. Les actions qui seront menées tant individuellement que collectivement auront un impact sur notre horizon climatique car, chaque geste compte et les changements que nous opérons à l'échelle locale peuvent avoir un effet significatif.

Si nous ne pouvons pas résoudre ce problème d'ordre planétaire à la seule échelle de notre commune, il est du devoir de chacun d'agir à la hauteur de ses possibilités et de ses responsabilités.

A ce titre, nous souhaitons encourager et déployer des pratiques plus durables au sein de la collectivité et accompagner les foyers, ainsi que chacun des acteurs locaux du territoire dans cette démarche collective.

La stratégie communale en matière de transition écologique vise à décliner les plans existants et les adapter aux particularités de notre territoire : Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la MEL, Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT), etc. Elle répond ainsi tant aux injonctions réglementaires qu'au volontarisme de la ville.

Issue d'un travail transversal et d'une co-construction, la Stratégie Communale de Transition Écologique (SCTE) est, au-delà d'un support, une invitation concrète à réfléchir, agir et s'impliquer autour de quatre grands axes :

- Favoriser l'engagement de chacun, en sensibilisant et en facilitant la coopération ;
- Atténuer le changement climatique à venir en baissant l'empreinte carbone du territoire ;
- Protéger les ressources environnementales d'Armentières ;
- Adapter la Ville au changement climatique déjà en cours.

Elle se compose de douze ambitions parmi lesquelles figurent notamment : la mobilisation à travers l'exemplarité, le soutien aux modes de consommation plus responsables, la réduction de la pollution de l'air, la préservation de la qualité et de la disponibilité de l'eau, le rafraîchissement de la ville ou encore la protection des populations les plus vulnérables.

Chacune d'entre elles fait l'objet d'objectifs opérationnels en cours de réalisation ou déjà réalisés et donne un cap pour ces cinq prochaines années à l'engagement de la ville, ainsi qu'à celui des forces vives du territoire et de l'ensemble de la population.

L'ensemble de son contenu est présenté dans un livret dédié joint en annexe de la présente délibération.

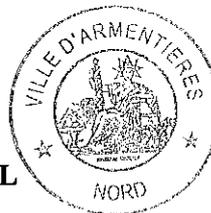
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la Stratégie Communale de Transition Écologique (SCTE) de la Ville d'Armentières telle que reprise dans le livret dédié joint en annexe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

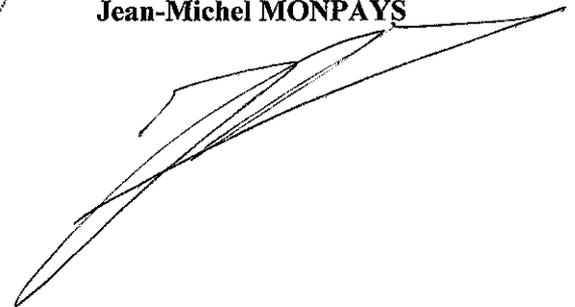
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS





ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

STRATÉGIE
COMMUNALE DE
**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

2025 > 2030



armentieres.fr



ÉDITO



POURQUOI CETTE STRATÉGIE COMMUNALE ?

De longue date, Armentières notre si belle ville, est engagée dans la transition écologique qui n'est pas simplement une nécessité mais une ambition partagée devant guider chacune de nos décisions et donc de nos actions !

Ce livret lui est entièrement dédié et démontre, si besoin était encore, l'enjeu majeur que représente cette transition dans nos vies comme dans nos villes et, plus spécifiquement encore, pour les générations à venir.

Maire depuis peu, je suis très attentif à cette préoccupation qui ne peut être que collective si nous voulons réussir les défis d'aujourd'hui et ceux de demain. Avec mon équipe, nous travaillons à faire de notre territoire un exemple en matière de développement durable et de respect de l'environnement. Chaque geste, petit ou grand, comptera pour réussir les changements à opérer à l'échelle locale pour avoir l'impact significatif souhaité sur notre planète.

Ce livret est issu d'un travail commun et transversal. Avec pragmatisme et humilité, il vous informe sur les initiatives déjà mises en place et vous propose de devenir acteurs de cette transition car la préservation de

notre environnement nécessite une mobilisation collective. Chacun a un rôle à jouer.

Nous souhaitons résolument encourager des pratiques plus durables au sein de notre Collectivité et vous accompagner à en faire de même dans vos foyers, dans nos quartiers ou au sein des entreprises de la commune. De la réduction des déchets à l'utilisation des énergies renouvelables en passant par la protection de la biodiversité... Chaque action, contribuera à améliorer le quotidien tout en bâtissant un avenir meilleur.

Nous partageons la chance de vivre à Armentières, cette si belle ville, riche de ses ressources naturelles et humaines ainsi que de son patrimoine. Préservons-les ensemble... pour aujourd'hui et pour demain !

Ce livret est une invitation à réfléchir, à agir et à s'impliquer, individuellement et collectivement, dans cette belle aventure qu'est la transition écologique. Que chacun soit remercié d'avance pour son engagement et la construction d'un avenir durable à Armentières.

Agissons... collectivement !

**JEAN-MICHEL
MONPAYS**

La stratégie communale de transition écologique : notre engagement face à l'urgence climatique

Le changement climatique : qu'est ce que c'est ?

Le changement climatique, aussi appelé dérèglement climatique, correspond à une modification globale du climat, ce qui modifie en profondeur et durablement **les conditions de vie sur Terre**.

Chaque dixième de degré de réchauffement global **accentue la fréquence et l'intensité** d'événements climatiques extrêmes (Tempêtes, ouragans, inondations, canicules, sécheresse etc.).

Le réchauffement global que nous vivons actuellement est directement **lié à l'activité humaine**, par l'émission de gaz à effet de serre en grande quantité et de manière rapide.

C'est un problème qui nous concerne tous

Si les effets du changement climatique sont souvent plus dramatiques et plus visibles à l'étranger, nous sommes déjà confrontés à certaines de ses conséquences au niveau local et notamment dans la région Hauts de France, sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, et sur notre commune d'Armentières : inondations, pics de chaleurs, alerte sécheresse sont ainsi de plus en plus fréquents.

Il ne faut pas oublier, non plus, les effets indirects : par exemple, du fait de la dégradation des conditions de production agricole, le prix des produits alimentaires augmente ce qui augmente la précarité alimentaire.

Gaz à effet de serre (GES), T CO2 eq : de quoi parle-t-on ?

Les gaz à effet de serre, sont les 6 gaz dont l'accumulation dans l'atmosphère forme une sorte de couverture de plus en plus importante, ce qui provoque le réchauffement global du climat sur la terre. Les principaux GES sont le CO2 et le méthane (qui a un impact 25 fois plus important que le CO2 sur le climat), ils sont exprimés en tonne équivalent CO2.

« Agir contre le dérèglement climatique est donc aussi un engagement de justice sociale. »

Le changement climatique aggrave les inégalités pré-existantes et impacte toujours plus fortement les populations les plus vulnérables.



Qu'est ce que la neutralité carbone ?

La neutralité carbone est l'égalité entre le volume des GES émis et le volume des GES absorbés naturellement par les « puits de carbone » que sont les océans, les sols, la végétation.

« Comme chaque dixième de degré de réchauffement global aggrave les choses, chaque tonne de CO₂eq compte, et chaque action compte ! »

Pourquoi est-ce urgent ?

Actuellement, le problème du dérèglement climatique **continue de s'aggraver.**

On estime que pour atteindre la neutralité carbone, les émissions moyennes de GES devraient être à **2TCO₂eq/personne/an.**

En France, nous sommes environ en moyenne à 10TCO₂eq/personne/an.

Il nous faut donc diviser nos émissions par 5, dès que possible et en tout état de cause et avant 2050 pour rester sous les +2° de réchauffement global par rapport à l'ère pré-industrielle (ce qui est l'objectif formalisé dans le traité international de l'Accord de Paris de 2015).

Les années 2025-2030 seront décisives pour le climat futur : les actions qui seront menées individuellement et collectivement durant cette période vont décider de notre horizon climatique.

Nous ne pouvons pas résoudre seul ce problème planétaire, mais **il appartient à chacun d'agir à la hauteur de ses possibilités et de sa responsabilité.**

La Ville d'Armentières veut s'engager à faire sa part et à faciliter l'engagement de tous sur le territoire !

LA STRATÉGIE COMMUNALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉTAILLE CET ENGAGEMENT AU TRAVERS DE 4 GRANDS AXES :

Favoriser l'engagement de chacun, en sensibilisant et en facilitant la coopération

Protéger les ressources environnementales d'Armentières pour protéger la santé de tous

Atténuer le changement climatique à venir en baissant l'empreinte carbone du territoire

Adapter la Ville au changement climatique déjà en cours

Notre Stratégie communale de Transition écologique vise à décliner les plans existants, et notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la MEL, mais aussi la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) etc., en les adaptant aux particularités du territoire armentierois.

Ses objectifs principaux : atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone sur le territoire, augmenter sa résilience face aux conséquences déjà présentes ou inévitables du dérèglement climatique.

« Si les humains sont à l'origine de 100% du dérèglement climatique, ils peuvent être à l'origine de 100 % de la solution. »

→ À chacun d'agir !

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE & ARMENTIÈRES

Le réchauffement global mondial se décline différemment selon les endroits du monde.

La France est déjà à environ +1,9° de réchauffement moyen si l'on compare la décennie 2013-2022 à la période 1850-1900.

Le réchauffement global sur la région de Lille entre 1955 et 2017 est déjà à **+ 2 degrés**. (CERDD, 2022)

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE :



25 581

le nombre d'habitants (soit 2,13 % des habitants de la MEL)

dont + de 65 ans : 13,6 % et moins de 15 ans : 21,8 % (population vulnérable = **34%**)
(source INSEE, 2021)



13 128

véhicules immatriculés sur Armentières (en 2022)



53%

53 % du sol du territoire est perméable

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES :



28

28 jours de dépassement des seuils de qualité de l'air en 2020 sur la MEL



21%

de la ville végétalisé/boisé, soit environ 47 m² de surface arborée par habitant (Kermap)

Sur Armentières :



297

espèces d'animaux observées depuis 2012



366

espèces de plantes vasculaires observées depuis 2000 (ADULM, 2023)

Dans le Nord - Pas-de-Calais :



75%

des espèces agricoles d'oiseaux nicheurs sont en déclin et 60 % des espèces des milieux bâtis. 15 % des mammifères terrestres régionaux sont menacés.



+15

jours annuels en moyenne pour les périodes de vagues de chaleur sur la station de Lille entre 1955 et 2018



84%

des habitants d'Armentières sont en risque moyen ou fort d'être sur dans un îlot de chaleur urbain. (ADULM – Portrait de commune – 2023)



10

mois en arrêté sécheresse des sols en 2020 sur la MEL. Les sécheresses sont 2 fois plus fréquentes que dans les années 1960.



+10%

de précipitations en moyenne annuellement sur la MEL par rapport aux années 1960.

" Îlot de chaleur urbain "

Microclimat artificiel opérant un effet de dôme thermique, influencé par les différences induites par la nature de l'occupation du sol (végétal, minéral...), les coloris des revêtements, les conditions géographiques et climatiques (temps, saison).

L'augmentation des sécheresses et des précipitations augmente les risques d'inondation et de coulées de boues.

Le phénomène de Retrait Gonflement des Argiles (RGA)

Il s'agit de variations de quantité d'eau dans les sols argileux qui provoquent des mouvements de terrain. L'alternance entre périodes humides et sèches provoque le gonflement puis la rétraction des sols argileux ce qui entraîne des risques de fissures dans les bâtiments.



90%

90 % de la surface Hauts-de-France est en zone argileuse et est exposée aux risques liés au RGA



CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE ARMENTIÉROIS :



252 961 MWH

consommation énergétique (*gaz + électricité*), résidentielle et professionnelle, sur Armentières en 2021 (*Adulm, 2023*)

ÉMISSION ET ABSORPTION DE GES DU TERRITOIRE ARMENTIÉROIS :



51 824 TCo₂ eq

émission directes de Ges sur Armentières : 51 824 T CO₂ eq (*Sources : Enedis, agence ORE, enquête logement INSEE, IGN – 2022, Observatoire des territoires – 2024*)

ÉMISSION ET ABSORPTION DE GES DU TERRITOIRE DE LA MEL :



5 millions T CO₂ eq

émissions directes de GES sur la MEL : 5 millions T CO₂ eq (*en 2015*) dont 0,2 % seulement sont captés par les sols et la végétation). Et 13 millions si on prend en compte les émissions indirectes (*liées aux importations*)

Sur la MEL les émissions sont très majoritairement liées à la combustion d'énergies fossiles dans les secteurs du transport routier (40%), des bâtiments tels que les logements et bureaux (31%) et de l'industrie (13%).

VOLUME D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL :



SOURCES DE GES :



Transport
40,5%



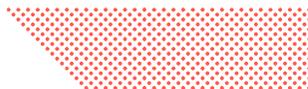
Résidence
23,5%



Industrie
13%



PLAN D'ACTION



01

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUN, EN SENSIBILISANT ET EN FACILITANT LA COOPÉRATION

- Apporter du sens
- Mobiliser (lever les freins, donner envie, aller vers l'exemplarité)
- Favoriser la coopération

02

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR EN BAISSANT L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE

- Aller plus loin dans la transition énergétique
- Passer à une mobilité durable
- Soutenir des modes de production et de consommation plus responsables

03

PROTÉGER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES D'ARMENTIÈRES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS

- Réduire les différents polluants pour la qualité de l'air
- Préserver la qualité et la disponibilité de l'eau
- Réintroduire la nature et sa diversité en Ville pour protéger la biodiversité

04

ADAPTER LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ EN COURS

- Rafraîchir la Ville
- Améliorer l'infiltration des eaux de pluie
- Protéger les populations les plus vulnérables



FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUN, EN SENSIBILISANT ET EN FACILITANT LA COOPÉRATION

Face à la montée des discours favorisant l'inaction climatique, il nous apparaît important d'apporter du sens, de faciliter la mise en action de chacun et la coopération pour garder la motivation d'agir.

NON
IL N'EST PAS TROP TARD,
OUI
CHAQUE ACTION COMPTE !

APPORTER DU SENS :

PERMETTRE À CHACUN DE COMPRENDRE LE MÉCANISME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES ENJEUX ET LES ORDRES DE GRANDEUR

Il n'est pas forcément facile de savoir par quoi commencer quand on cherche à agir en faveur de la transition écologique. Mieux vaut donc connaître les ordres de grandeur pour pouvoir diriger son action là où elle est la plus efficace.

Des temps de sensibilisation et d'information ont déjà été organisés au sein de la collectivité et à l'extérieur, mais nous avons l'ambition d'aller plus loin :

1. Nous souhaitons, sur les deux prochaines années, permettre une acculturation de l'ensemble des agents et des élus de la Collectivité sur ces sujets. Des temps de sensibilisations et d'informations seront ainsi déployés auprès de tous.
2. Nous allons également aller vers les forces vives du territoire (associations, entreprises, commerces, partenaires du milieu scolaire, habitants..) en proposant des temps d'échanges et d'information sur les questions climatiques à différentes occasions.

Budget vert/budget climat, qu'est ce que c'est ?

Un « budget vert » vise à analyser l'ensemble des dépenses de la collectivité (d'investissement et de fonctionnement) sous un prisme climatique. Ainsi, les décisions budgétaires seront éclairées par un indicateur qui mesurera la compatibilité ou non de la dépense avec les objectifs de réduction des émissions de GES. Les analyses peuvent aussi porter sur l'impact des décisions budgétaires sur la qualité de l'air, ou encore la biodiversité, ou enfin, l'adaptation au changement climatique. C'est un outil d'aide à la décision en place dès 2025.

MOBILISER :

PERMETTRE À CHACUN DE SE « *mettre en action* » SUR CES SUJETS

Pour faciliter cette « mise en action », nous souhaitons travailler sur trois objectifs : *donner envie, lever les freins et aller vers l'exemplarité.*

• Donner envie : co-bénéfices et nouveaux récits

Les actions en faveur de la transition écologique sont souvent présentées comme des actions contraignantes (arrêter de prendre la voiture, moins chauffer etc.). Pour autant, ces actions présentent quasiment toujours des co-bénéfices importants : la baisse de la circulation automobile a aussi des effets immédiats sur la **qualité de l'air** et la **santé humaine**, la rénovation énergétique des maisons apporte du **confort** et fait **baissier les dépenses** etc. La végétalisation des villes a des effets positifs sur le **cadre de vie** et même sur la **santé mentale**.

Nous voulons rendre plus visibles l'intérêt de ces actions pour la santé humaine, le confort, le bien-être, ainsi que leur lien avec la justice sociale.

Nous allons suivre les initiatives concernant l'émergence de « nouveaux récits » qui nous paraissent des outils intéressants pour permettre à chacun de se projeter dans un **avenir tout aussi compatible avec la neutralité carbone que désirable**.

Ces changements de modes de vie et de production, certes nécessaires, peuvent favoriser un modèle de société plus inspirant !

• Aller vers l'exemplarité

La collectivité a un rôle d'exemplarité sur le territoire pour faciliter l'engagement de tous.

Conscient de cet enjeu fort, nous souhaitons nous donner les moyens d'aller plus loin.

Nous allons augmenter la transversalité pour favoriser la prise en compte des objectifs de neutralité carbone dans les différentes actions municipales et nous doter d'un budget vert, qui sera une boussole pour la prise de décision.

• Lever les freins

Les freins sont nombreux : discours incitant à l'inaction climatique, difficulté de changer des habitudes, ou contraintes objectives empêchant pour le moment d'aller vers des comportements que l'on sait plus vertueux pour le climat etc...

Notre ambition est de tout faire pour les lever : lutter contre les discours de l'inaction climatique en apportant de l'information, faciliter les changements d'habitudes et travailler pour les rendre possibles (par exemple, déploiement de moyens de mobilité douce en libre service pour faciliter la mobilité bas carbone etc.).

FAVORISER LA

COOPÉRATION :

POUR GARDER LA MOTIVATION D'AGIR

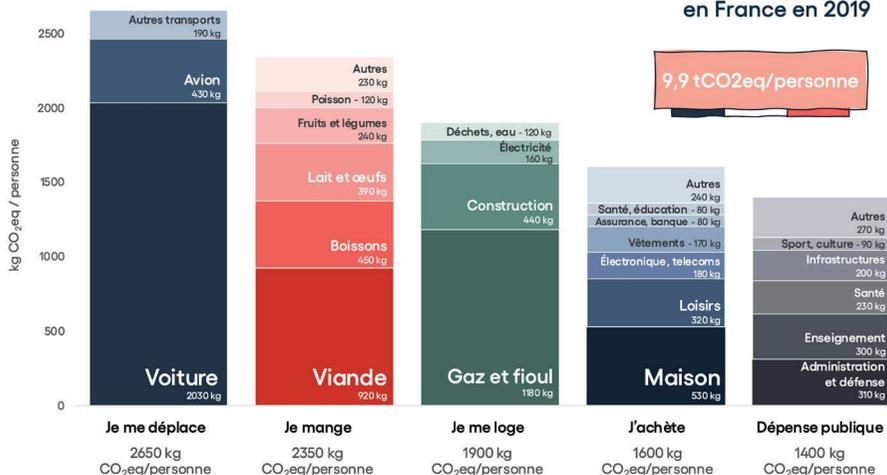
Nous souhaitons permettre le développement du travail en transversalité, la mise en contact, les projets en commun...

Au sein de la collectivité, nous allons organiser des temps d'animation réguliers qui viseront à sensibiliser et à faire émerger une communauté d'agents engagés.

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR EN BAISSANT L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE



Empreinte carbone moyenne en France en 2019



Gaz inclus : CO₂ (hors UTCATF France), CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, H₂O (trainées de condensation).

Source : MyCO₂ par Carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalyse V3 et INCA 3.

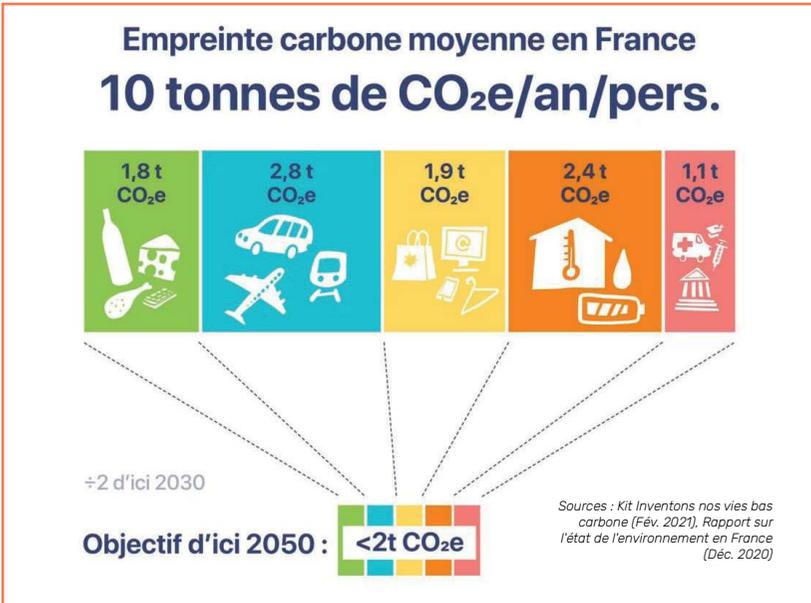
Qu'est ce que l'empreinte carbone ?

L'empreinte carbone est un indicateur qui **mesure la quantité de gaz à effet de serre relâchée dans l'atmosphère par une activité humaine**. Elle évalue ainsi l'impact des activités humaines sur l'environnement, et plus particulièrement sur le dérèglement climatique, et est exprimée en tonnes équivalent CO₂ (T CO₂ eq)



Pour rappel :

L'objectif est de réduire cette empreinte, en la divisant par environ 5 d'ici 2050.
Cela nécessite un engagement de toutes et tous.



L'empreinte carbone du territoire est surtout en lien avec les 3 postes de consommation suivants :
l'énergie, la mobilité, les biens et services

L'engagement de la Ville porte donc sur la transition énergétique, les mobilités, les modes de consommation et de production.



" Réseau de chaleur urbain "

Système de chaleur à l'échelle urbaine qui alimente plusieurs bâtiments et permet une meilleure efficacité énergétique.

ALLER PLUS LOIN

DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique de la Ville nécessite d'agir à la fois sur :

- **L'augmentation de la production d'énergie bas carbone** (il s'agit des énergies renouvelables et de récupération)
- **L'amélioration de l'utilisation de l'énergie** (améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments via la rénovation et un travail sur les usages, ainsi que l'efficacité énergétique des appareils consommant de l'énergie)
- **la sobriété énergétique juste** (se concentrer sur les consommations d'énergie essentielles et accompagner les foyers concernés par la précarité énergétique).

Chiffres clés

16%

Objectif de baisse de -16 % de la consommation métropolitaine d'énergie en 2030 par rapport à 2016, et -39 % à l'horizon 2050

2^e

Consommation énergétique : 2^e poste de dépense de la Ville d'Armentières en 2023

1/5

Près d'1 ménage sur 5 en situation de vulnérabilité énergétique dans les Hauts de France

Objectifs opérationnels

- Produire entre 20 GWh et 25 GWh avec un **réseau de chaleur urbain** d'environ 7km, à l'horizon 2030
- Baisser de 78 % la consommation d'énergie pour l'**éclairage public** à Armentières, à la fin des travaux prévue fin 2026
- **200 panneaux solaires** sur le nouveau Centre technique municipal (CTM) à l'horizon 2025 en auto-consommation (*pour environ 10% des consommations des bâtiments municipaux*).

Principales actions déjà engagées, à poursuivre et renforcer

- Œuvrer pour l'installation d'un réseau de chaleur urbain à Armentières
- Installer et déployer des panneaux solaires sur des bâtiments communaux
- Passer l'éclairage public en LED
- Réaliser et suivre un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), phasant les rénovations du patrimoine immobilier de la Ville
- Faire connaître les accompagnements à destination des habitants, entreprises etc. (AMELIO, cadastre solaire etc.) pour favoriser une meilleure isolation des logements, une réduction des passoires thermiques et la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la commune (parc privé, public etc.).
- Promouvoir des actions de sobriété énergétique
- Renforcer l'accompagnement les habitants en précarité énergétique



Chiffres clés :

40%

Les transports représentent 40 % de l'empreinte carbone du territoire de la MEL, c'est un champ d'action clé pour atteindre la neutralité climatique.

60%

60 % des déplacements du quotidien de moins de 5 km se font encore en voiture (Insee, chiffre 2017).

30 km/h

30 km/heure à Armentières depuis 2024 : cette mesure vise à apaiser la circulation et à améliorer la sécurité routière des déplacements de tous !

PASSER À UNE

MOBILITÉ DURABLE

Passer à une mobilité durable nécessite d'agir à la fois sur :

- **le développement des mobilités « bas carbone », alternatives à la voiture individuelle :** marche, vélo, trottinettes, vélo et trottinettes à assistance électrique, co-voiturage, autopartage, transports en commun etc...
- **la réduction des déplacements polluants**

Objectifs opérationnels

- Stratégie d'achat de véhicules verts pour la flotte municipale
- 27 points de charge de véhicules électriques installés d'ici fin 2025

Principales actions déjà engagées, à poursuivre et renforcer

Sur le territoire :

- Pôle d'échange multimodal près de la gare pour favoriser les déplacements intermodaux
- Plan de déplacement inter-établissements scolaires avec différents partenaires et réalisation d'aménagements en lien
- Ateliers de sensibilisations sur la visibilité des déplacements doux pour améliorer leur sécurité
- Déploiement de trottinettes et de vélos en free-floating
- Animation de temps forts autour du vélo comme la fête des sports et du vélo
- Relais des challenges éco-mobilité dans les établissements scolaires
- Balades urbaines pour découvrir la ville, à pied ou à vélo

À venir :

- Installation d'abris vélos sécurisés pour le stationnement vélo résidentiel, accompagnement les changements de comportements vers une mobilité plus active et plus durable

Pour les agents de la ville :

- Mise en place d'une flotte de vélos municipaux
- Installation ou rénovation des abris vélos sécurisés
- Forfait mobilité durable
- Verdissement de la flotte de véhicules pour la rendre moins polluante

À venir :

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, promotion du co-voiturage entre les agents



SOUTENIR

DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

La consommation de biens et de services joue un rôle majeur dans les transitions. Tout ce que l'on consomme a, en effet, nécessité de l'énergie, à la fois pour être produit, éventuellement transformé puis transporté.

Aller vers des modes de production et de consommation plus responsables passe notamment par :

- **la réduction du gaspillage** (consommer ce qu'il nous faut, réparer avant d'acheter, mettre en commun etc.)
- **une production et une consommation plus locales**
- **la prévention, la gestion et le recyclage des déchets** (économie circulaire)
- permettre que les consommations responsables soient **plus accessibles** à toutes et tous

Chiffres clés

19%

19 % de l'empreinte carbone territoriale de la MEL est due à l'alimentation.

2x

Les émissions de GES liés aux biens « importés » de l'extérieur du territoire métropolitain sont deux fois plus importantes que les émissions directes du territoire.

560kg

398240 tonnes de déchets ménagers ont été produits dans la MEL en 2019 : soit 560,27 kg / habitants !



Objectifs opérationnels

- Promouvoir une **consommation plus responsable** grâce à la mise en œuvre de plusieurs actions par an liées à la consommation responsable, au gaspillage alimentaire et à la gestion des déchets
- Favoriser les démarches de **compostage**, qu'elles soient collectives ou individuelles. Faciliter le déploiement des actions de la MEL sur Armentières (composteur à tarif accessible, formations, etc.)

Principales actions déjà engagées, à poursuivre et renforcer

- Mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire avec la restauration scolaire
 - Soutien aux initiatives de réparation type « repair café » etc.
 - Soutien aux initiatives d'économie de fonctionnalité et de la coopération : soutien à l'installation de Worklys, espace de co-working sur Armentières
 - Coordination et animation de quatre jardins partagés sur la ville en lien avec les habitants
 - Soutien aux activités économiques inclusives et locales, comme les circuits courts alimentaires. Par exemple : Création d'un point de retrait « Le court circuit » à l'Office du tourisme
 - Soutien à la pratique du compostage sur plusieurs sites et des temps de sensibilisations pour les habitants
- À venir :**
- Coordonner les dispositifs d'aide alimentaire pour les plus précaires
 - Sensibiliser les commerçants locaux et les entreprises sur les sujets de transition écologique
 - Mise en place de clauses vertes dans les achats publics afin de les rendre plus responsables



PROTÉGER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES D'ARMENTIÈRES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS



La santé humaine est intimement liée à la santé environnementale. Notre **cadre de vie** influence directement et indirectement notre **état de santé**, que ce soit par la qualité de l'**air** que nous respirons, de l'**eau** que nous buvons, du **sol** où ont poussé les aliments que nous consommons, mais aussi indirectement, car il est désormais prouvé que la présence de **végétaux** et tout particulièrement d'arbres a un impact positif sur notre état de bien-être.

La **biodiversité** correspond à la variété de la vie sur Terre. **C'est cette biodiversité qui permet la production de nourriture et de médicaments, la filtration de l'eau, la production d'oxygène etc.** (services dits écosystémiques). C'est cette diversité des espèces d'êtres vivants (animaux, végétaux, champignons, bactéries...) qui **permet aussi aux écosystèmes de mieux s'adapter**.

Enfin, c'est la biodiversité qui permet aux sols, aux forêts et aux océans d'être des puits de carbone. Or cette biodiversité est en crise. Elle est **en train de s'effondrer**.

Protéger les ressources environnementales d'Armentières nécessite d'agir sur :

- **la qualité de l'air**, en réduisant les différents polluants
- **la qualité et la disponibilité de l'eau** et la promotion d'un usage raisonné
- **la biodiversité**, en cherchant à **réintroduire la nature et sa diversité en Ville** et étant attentifs à **la qualité des sols**, en réduisant également les polluants et en cherchant à en restaurer leur état organique et biologique

Objectifs opérationnels

- Préserver et diversifier à la fois les espèces présentes mais aussi les strates végétales
- Étudier le milieu du vivant et proposer une stratégie de préservation en créant une charte de la biodiversité

Principales actions déjà engagées, à poursuivre et renforcer

Réduire les émissions de polluants de l'air :

- liées aux transports en favorisant les mobilités douces (voir pages 18-19)
- liées au chauffage au bois non conforme en promouvant leur remplacement avec la prime air de la MEL
- liées aux produits phytosanitaires en étant déjà passé au zéro phyto et zéro pesticide sur l'ensemble des espaces publics

Préserver les ressources en eau :

- en installant des récupérateurs d'eau sur les bâtiments publics, pour les besoins des espaces verts,
- en sensibilisant la population avec l'accueil de la maison de l'eau ILEO,
- lutter contre la pollution de l'eau en promouvant le ramassage des mégots (campagne de communication dédiée et focus lors des clean-up days d'Armenières)

Protéger la biodiversité :

- en végétalisant le cimetière
- en installant des ruches (actuellement 8 en place) et des zones d'éco-pâturage
- en sensibilisant à la biodiversité (organisation d'événements, sensibilisation sur le site internet et les réseaux sociaux, intervention dans les établissements scolaires etc.)

À venir :

- Création d'un verger et d'un arboretum au Jardin des portes de France
- Réalisation d'une Charte de la biodiversité, mise en œuvre de la gestion différenciée sur l'ensemble de la ville
- Végétalisation de façades
- Réalisation d'études de biodiversité dans les espaces naturels.

Chiffres clés :

48 000

48 000 décès liés à la pollution de l'air par an, c'est le nombre estimé en France par l'OMS, soit **1 700 par an** sur le territoire de la métropole

1 mégot

1 mégot peut polluer jusque 500 L d'eau

70%

+ de 70 % des cultures, soit 35 % du tonnage que nous consommons, dépendent d'une pollinisation animale (*en particulier des insectes*)

69%

Entre 1970 et 2018, les populations de vertébrés ont chuté en moyenne de 69 % (WWF)

ADAPTER LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ EN COURS



Le changement climatique est un phénomène qui a déjà commencé, et qui s'accroîtra jusqu'à ce que nous arrivions à la neutralité carbone (voir p.5).

Les conséquences sont notamment une augmentation de la fréquence et de l'intensité de phénomènes extrêmes. Sur Armentières, nous avons la chance de ne pas être exposés aux risques les plus extrêmes (submersion, ouragan, retrait de côte etc.), cependant nous sommes déjà confrontés aux risques suivants : **vagues de chaleur et canicules, sécheresses, précipitations accrues et ruissellements, retrait-gonflement des argiles** etc...

Nous sommes particulièrement exposés aux risques d'**îlots de chaleur urbains** qui est un corollaire de l'urbanisation.

Adapter la ville au changement climatique nécessite de :

- **Rafrâchir la Ville**
- **Améliorer l'infiltration des eaux de pluie**
- **Protéger les populations les plus vulnérables**

Objectifs opérationnels

- Préserver et créer des zones de fraîcheurs
- Rendre plus accessibles les espaces verts publics
- Végétaliser les cours d'école

Principales actions déjà engagées, à poursuivre et renforcer

- La végétalisation et tout particulièrement l'implantation d'arbres sont les meilleurs atouts pour rafraîchir la ville. Aussi, elles doivent être favorisées dès que possible et une cartographie de « zones de fraîcheur, à préserver ou à créer » a été établie
- création de deux jardins des naissances avec plus de 400 arbres plantés, transformation du jardin du Centre social 4 saisons en zone de fraîcheur, enherbement et création de zones de fraîcheur dans le cimetière
- Pour éviter les ruissellements, les infiltrations d'eau in situ sont favorisées, via des dispositifs de types noues, la dés-imperméabilisation des sols etc...
- Concernant la gestion des risques, la Ville est impliquée dans la mise en œuvre efficace du plan canicule (aller-vers les personnes identifiées comme vulnérables, conseils etc.) et du Plan Communal de Sauvegarde
- Prévision d'aménagements durables et résilients dans les projets d'urbanisme.

À venir :

- Poursuite du Plan vert et de la renaturation des cours d'écoles, végétalisation des façades, création de zones de fraîcheur

Chiffres clés :

+2°

Entre 1955 et 2017 : réchauffement global de +2° sur Lille

84%

84 % de la population d'Armentières concernée par un risque moyen à fort lié aux îlots de chaleur urbains

12°

Avec l'évapotranspiration, on peut ressentir 12° de moins sous un arbre par rapport à quelques mètres à côté

1200

Le nombre d'arbres actuellement gérés par le service communal des espaces verts

CONCLUSION

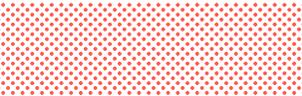


Vous venez de prendre connaissance de ce livret entièrement consacré à la politique de transition écologique de la Ville d'Armentières.

Elle constitue, pour l'équipe municipale, une démarche essentielle afin de préserver notre environnement, améliorer notre qualité de vie et garantir un avenir durable aux générations futures. Ce document, qui rassemble nos objectifs opérationnels, nos actions réalisées et celles à venir, témoigne de notre engagement collectif et de notre volonté de construire un territoire respectueux des ressources naturelles.

La protection de notre patrimoine environnemental, la promotion de la mobilité durable, la biodiversité, la réduction du gaspillage, la transition énergétique, ne sont pas seulement des enjeux locaux car ils touchent l'ensemble de notre planète. En collaborant tous ensemble - citoyens, associations, entreprises, agents et élus - nous avons le pouvoir de transformer notre mode de vie et, ainsi, devenir inspirant pour d'autres territoires.





Les chiffres clés que vous avez découverts dans ce livret sont le reflet des défis qui restent à relever. La mise en place de pratiques responsables et durables, le développement de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement et la sensibilisation de chacun sont autant d'actions nécessaires à la réussite de notre transition écologique.

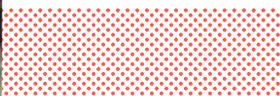
Chaque objectif que nous nous fixons est un pas en avant vers un futur meilleur.

Engageons-nous, participons aux initiatives locales et partageons nos idées pour amplifier, toujours davantage, notre pouvoir d'agir !



Merci pour votre implication !

**Sylvie
GUSTIN**





ARMENTIÈRES
L'audace des transitions